



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gestion

Question écrite n° 81720

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le fonctionnement du fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie (fonds CMU). Un récent rapport de Cour des comptes a pointé l'obsolescence du logiciel d'instruction des demandes gérées par l'assurance maladie. Cela présente le risque de graves erreurs d'attribution de la couverture maladie universelle et complémentaire (CMUC) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Le contrôle du fonctionnement de ces dispositifs d'aide à la santé destinés aux plus démunis semble défectueux. Il l'interroge sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour mettre un terme à ces risques lourds de conséquences pour les personnes concernées par ces erreurs d'attribution.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81720

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4675

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)